

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 88

Rapport-préavis N° 2017/18

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée...chien, chat ? - Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville »

Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville »

Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer - des arbres fruitiers sur le domaine public »

Présidence : M. Cédric Fracheboud

Membres présents : Mmes Crausaz Mottier, Alice Genoud (remplaçante de Mme Sophie Michaud Gigon), Sara Gnoni, Paola Richard-De Paolis, Diane Wild, Anna Zürcher.

MM. Romain Felli, Jean-Daniel Henchoz, Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres excusés : MM. Jean-Christophe Birchler, Chollet Jean-Luc

^a
Membres absents : M. Pierre-Antoine Hildbrand

Représentante de la Municipalité :

Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA)

Les représentantes du service des parcs et domaines (SPADOM) :

Mmes Marie Kolb, adjointe du chef de service,
Delphine Bernhard, au bureau d'intégration canine (BiCan)
(Remplaçante de M. François Bezençon, délégué à la police des chiens).

Notes de séance : Mme Brigitte Panchaud, secrétaire d'administration (SPADOM)

Lieu : Port-Franc 18 à Lausanne, Salle 368

Date et heure : 21 août 2017, 17h00-18h00

Présentation du rapport-préavis

Après les présentations d'usages, Mme Litzistorf rappelle que le rapport-préavis répond à 3 postulats : celui de M. Hildbrand et consorts, celui de Mme Mayor et consorts et celui de M. Felli, et que ces derniers s'inscrivent dans les réponses qui seront encore développées dans le cadre de la politique de l'agriculture urbaine. Un préavis va sortir prochainement et sera soumis au Conseil.

Ces 3 postulats peuvent faire l'objet d'une discussion croisée avec une dimension sociale et économique, et c'est de cette manière-là qu'ils ont été abordés dans la réponse qui y est apportée par le rapport-préavis.

M. le président ouvre une discussion générale.

Il est relevé qu'un grand nombre de mètres carrés de l'espace public est dédié aux chiens. Les charges liées aux canidés sont plus importantes que les recettes générées. Il est néanmoins soutenu qu'il manque des espaces à leur disposition, que l'on pourrait accroître en les intégrant par exemple dans de nouveaux quartiers en construction. Cela faciliterait la vie des détenteurs de chiens qui pourraient les laisser en liberté dans des lieux sécurisés, plutôt que de devoir les promener dans des endroits où leur surveillance constante est nécessaire.

Il est demandé de connaître la manière dont les chiens qui sont propriété de personnes en difficulté (sans domicile fixe, sous l'emprise de stupéfiants, etc.) ont été acquis et comment ils sont traités. La réponse est donnée que cette question fait partie intégrante de la resocialisation de ces personnes, qui font de manière générale preuve d'égards satisfaisants à l'égard de leurs animaux.

La commission passe en revue le préavis.

Point 3.1.2 : Revalorisation des volières du parc Mon-Repos

On précise qu'il s'agit d'un projet de rénovation pour correspondre aux exigences légales. La loi qui entrera en vigueur en 2018 prévoit qu'il faut plus d'espace pour les grands oiseaux exotiques. Le projet de rénovation prévoit de distribuer les volumes des volières différemment. Des poules pourront y être accueillies.

Point 3.1.4 : Les animaux de compagnie

On précise que ces chiens sont régulièrement contrôlés et que contrairement aux idées reçues, ils ne sont pas malheureux. Ils sont toute la journée à l'extérieur, ce qui leur convient mieux que de rester enfermés dans un appartement. Ils sont soignés grâce à l'aide de vétérinaires privés qui se relaient tous les premiers jeudis du mois dans un Centre pour toxicomanes, pour vacciner et stériliser ces chiens, et leur donner des soins à des prix très bas, voire gratuitement. Ces chiens sont également bien nourris.

Point 3.2.1 : La Police des chiens

Depuis l'abrogation de l'obligation de suivre des cours au 1^{er} janvier 2017, il n'y a pas eu d'influence sur l'utilisation du parc d'éducation canine lausannois (PECL). La SVPA ainsi qu'un éducateur le louent régulièrement pour d'autres sortes de cours.

Il n'y a pas eu d'augmentation de morsures depuis l'arrêt des cours. Par contre, il y a plus de problèmes liés à la protection des animaux dus à la méconnaissance des gens. Durant les cours obligatoires, il y avait une partie théorique qui informait les détenteurs de chiens sur toutes sortes de problématiques qu'ils pouvaient rencontrer avec leur animal. La décision de l'arrêt des cours obligatoires est fédérale mais chaque canton est libre de les réintroduire, à l'instar du Valais par exemple.

Point 3.7.2.1 : Le Bureau d'intégration canine et de la police des chiens

Les effectifs du bureau d'intégration canine sont de 1,5 EPT.

Point 3.8 : Impact financier

Les mesures prises (sachets pour déjections canines, parc d'éducation, etc.) sont des mesures de protection envers tout le monde.

Point 3.8 : Réponse de la Municipalité

Un plan de la ville figure sur internet, sur lequel les espaces sont répertoriés par couleur selon que les chiens y sont interdits, doivent y être tenus en laisse ou alors peuvent y être libres.

Point 5.2.2 : Entretien des arbres

Il va y avoir d'autres projets autour de l'agriculture urbaine, et certains éléments seront développés dans les futurs préavis sur la stratégie nature en ville ou sur l'agriculture urbaine.

Point 5.2.3 : Récolte des fruits

Environ 600 kg de raisin sont récoltés chaque année au Languedoc. Il y a un peu de maraude par les promeneurs mais elle est tolérée, cette vigne étant didactique et ouverte au public.

Il n'y aura pas de problème avec les fruitiers choisis grâce au travail qui se fait en collaboration avec Retropomme. Cette association suisse permet de garantir l'origine et la traçabilité des semences.

Point 5.4.1 : Récolte

Il y a une volonté de planter ou de replanter des arbres fruitiers à proximité des écoles, dans un but pédagogique. Il est mentionné que les régies privées ont été contactées pour les inciter à prévoir des potagers urbains et des plantages, et qu'il serait de bon ton également d'essayer de les encourager à refaire de la plantation de vergers.

Conclusions de la commission

La conclusion n° 1 est acceptée par 8 oui, sans abstention ni refus.

La conclusion n° 2 est acceptée par 7 oui, 0 non, 1 abstention.

La conclusion n° 3 est acceptée par 8 oui, sans abstention ni refus.

La séance est levée à 18h10.

Lausanne, le 03.10.2017

Cédric Fracheboud
Rapporteur